



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CF/TCDC/1
30 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN
DEVELOPPEMENT, 1997-1999

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. SITUATION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ET SES INCIDENCES POUR LA CTPD EN TANT QUE STRATEGIE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 6	2
III. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	7 - 9	3
IV. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	10 - 27	3
A. Elimination de la pauvreté	13 - 16	4
B. Environnement	17 - 20	4
C. Production et emploi	21 - 23	5
D. Commerce, investissement et gestion macro- économique	24 - 27	6
V. ARRANGEMENTS DE GESTION	28 - 33	7
A. Processus d'approbation des programmes et des projets	28	7
B. Mobilisation des ressources	29 - 30	8
C. Modalités d'exécution	31	8
D. Suivi, examen et rapports	32 - 33	8
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la CTPD (1997-1999)		9



I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit le cadre global de coopération technique entre pays en développement (CTPD) pendant la période 1997-1999, compte tenu des ressources dégagées à cette fin par le Conseil d'administration ainsi que de celles que l'on peut attendre d'autres sources, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud créé par l'Administrateur conformément aux dispositions de la résolution 50/119 de l'Assemblée générale.

II. SITUATION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ET SES INCIDENCES POUR LA CTPD EN TANT QUE STRATEGIE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Les profondes transformations qui ont marqué l'économie mondiale depuis la fin des années 80 ont eu un impact significatif sur la coopération multilatérale pour le développement telle qu'elle était entendue jusqu'alors. Elles ont également influé sur les perspectives futures de la CTPD en tant que moyen de d'appuyer le développement humain durable.

3. Les politiques et les programmes d'ajustement structurel que les pays en développement ont mis en oeuvre pendant les années 80 ont été fondés sur une conception faisant une plus large place au secteur privé et aux forces du marché, par opposition à l'accent qui était mis par le passé sur la planification économique et sur une intervention généralisée de l'Etat dans le processus de développement. Dans certains cas, ces politiques et ces programmes se sont traduits par une stabilité macro-économique et une efficience accrue mais ils n'ont pas résolu certains des problèmes fondamentaux auxquels se heurtent les pays en développement, en particulier la persistance de la pauvreté et du dénuement social.

4. La situation a également été compliquée par les phénomènes de mondialisation et de libéralisation de l'économie, qui ont été accentués par l'aboutissement des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en tant qu'expression institutionnelle de la volonté de mettre en place un régime commercial mondial libéralisé fondé sur une série de règles contraignantes.

5. Il y a lieu de relever que, dans ce contexte, plusieurs en développement ont connu une expansion économique fort dynamique, particulièrement les pays nouvellement industrialisés de l'Est de l'Asie et les pays d'Amérique latine dont l'activité économique a repris. Cette différenciation croissante entre les pays en développement offre donc de considérables possibilités de transferts entre eux de données d'expérience, particulièrement de techniques novatrices et de nouvelles modalités d'organisation de la production. L'on peut en citer comme exemple les principes de spécialisation souple et de gestion multifonctionnelle qui ont permis aux pays vraiment industrialisés de l'Est de l'Asie d'accroître leur production et d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

6. La nécessité pour les pays en développement de continuer à faire preuve de solidarité et à agir de concert pour essayer d'influer sur les forces de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie, ainsi que les perspectives d'intensification des échanges techniques et d'expansion du commerce entre les

pays en développement, ont conduit à placer un accent très marqué sur la CTPD et sur la coopération Sud-Sud en général. Cette dimension stratégique de la coopération internationale en faveur d'un développement humain durable se reflète dans la résolution 50/119 de l'Assemblée générale et dans les différentes déclarations ministérielles par lesquelles le Groupe des 77 a réitéré son attachement à ce principe.

III. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

7. Le programme de CTPD pour le cinquième cycle (1992-1996), financé principalement au titre des ressources spéciales du programme pour une valeur de 13,25 millions de dollars, a porté principalement sur quatre grands domaines d'activité : a) rapprochement des besoins et des capacités et atelier multinationaux sur des secteurs prioritaires spécifiques (48 %); b) promotion de la CTPD grâce à des efforts d'information et de sensibilisation (33 %); c) renforcement des capacités en vue de la mise en oeuvre de la CTPD (11 %); et d) appui aux modalités et activités de CTPD sous forme d'études et d'évaluations (8 %). Au total, 73 interventions différentes ont été mises en oeuvre dans le cadre de ce programme.

8. Un appui important a été fourni pour des activités extrêmement diverses comme séminaires de formation, colloques, groupes de discussion et échanges pratiques entre pays en développement, dans des domaines comme l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, le commerce et les investissements, la création d'emplois, le transfert de technologies, la gouvernance et la promotion de la condition des femmes. En outre, plusieurs interventions visaient spécifiquement à susciter une prise de conscience accrue de la CTPD et à renforcer la capacité des organisations nationales, régionales et interrégionales à promouvoir et à gérer les activités de CTPD. Toutefois, un accent spécial a été mis sur les activités de jumelage des capacités et des besoins en tant que moyen de multiplier le nombre d'échanges entre pays en développement dans des secteurs et des domaines thématiques spécifiques.

9. Pour ce qui est de son impact global, le programme a beaucoup contribué à développer l'idée de CTPD aussi bien en tant que stratégie que de modalité d'appui à différents types d'échanges pratiques entre pays en développement. Il a également renforcé les capacités nationales de gestion de la CTPD, notamment en amenant les responsables nationaux ainsi que les institutions régionales et interrégionales s'occupant de la coopération Sud-Sud à prendre mieux conscience des possibilités offertes par cette modalité de coopération. L'évaluation externe à mi-parcours est parvenue à la conclusion que les activités réalisées dans le cadre du programme avaient, pour l'essentiel, été bien planifiées et exécutées.

IV. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

10. La stratégie de CTPD pendant la période 1997-1999 est fondée principalement sur les analyses et les recommandations figurant dans le rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD. Ce rapport a esquissé une stratégie nouvelle et hardie pour promouvoir la CTPD dans le contexte des circonstances et des réalités nouvelles créées par les transformations fondamentales qui ont caractérisé l'environnement mondial ces dernières années. Ces transformations

continueront, au moins jusqu'à la fin du siècle à avoir une profonde influence sur le bilan de l'activité économique dans les pays en développement.

11. Le programme sera axé sur l'élimination de la pauvreté; l'environnement; la production et l'emploi; et le commerce, l'investissement et la gestion macro-économique. Les interventions prévues dans ce domaine sont exposées dans les secteurs ci-après.

A. Élimination de la pauvreté

12. L'élimination de la pauvreté doit être l'objectif central de la politique contemporaine du développement. La volonté de la communauté internationale de s'attaquer efficacement à ce problème a été mise en relief par la Proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et par la place qui a été faite à l'élimination de la pauvreté dans la stratégie globale de développement exposée dans le Programme d'action adopté par le Sommet mondial sur le développement social. L'élimination de la pauvreté est aussi l'objectif primordial de tous les efforts du PNUD.

13. La stratégie de CTPD dans ce domaine est fondée sur une approche dualiste tendant à combiner des interventions spécifiques au niveau communautaire ainsi qu'une action plus en amont visant à éliminer certaines des causes structurelles de la pauvreté.

14. A l'intérieur du cadre offert par cette stratégie, le Groupe spécial de la CTPD collaborera étroitement avec les bureaux régionaux pour appuyer la réalisation des différents programmes sous-régionaux et régionaux d'élimination de la pauvreté que ces derniers ont entrepris. Les activités de CTPD tendront principalement à identifier les stratégies de réduction de la pauvreté qui ont donné des résultats et qui pourraient être appliquées dans d'autres pays. Ces stratégies porteront sur des domaines très divers, comme les activités novatrices de création de revenus et d'emplois, l'accès au crédit, la promotion de la sécurité alimentaire et du logement; et la fourniture de services sociaux aux populations pauvres dans des secteurs comme la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets. Le programme de CTPD sera également conçu de manière à avoir un effet de catalyseur pour faciliter un échange entre les différentes régions de données d'expérience concernant les activités d'élimination de la pauvreté.

15. Le programme de CTPD qui est prévu en matière d'élimination de la pauvreté tendra également à promouvoir l'application des accords conclus lors des différentes opérations de jumelage des capacités et des besoins appuyées par le Groupe spécial de la CTPD et à y donner suite. Cette approche représente une tentative d'appliquer les recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours du programme du cinquième cycle, à l'occasion de laquelle il a été suggéré que le Groupe spécial de la CTPD devrait envisager des interventions et des efforts de suivi à plus long terme pour garantir la bonne exécution des engagements précédemment convenus.

B. Environnement

16. L'environnement est un domaine dans lequel la mise en oeuvre de la modalité de CTPD peut être particulièrement fructueuse. Le programme de CTPD prévu dans

ce domaine fera une large place à deux importantes initiatives mondiales, à savoir la mise en oeuvre du Programme d'action adopté lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement tenue à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994, que le Groupe spécial de la CTPD avait été chargé de coordonner pour le compte du PNUD, et l'application des recommandations formulées lors de la deuxième Conférence HABITAT, dont la préparation a été activement appuyée par le Groupe spécial.

17. S'agissant des petits Etats insulaires en développement, le Groupe spécial de la CTPD se fondera sur le programme d'assistance technique qu'il a élaboré en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour entreprendre une évaluation d'ensemble des besoins de coopération technique prioritaire à la lumière des 14 chapitres du Programme d'action qui pourraient être mis en oeuvre selon la modalité de la CTPD. L'exécution de ce programme sera facilitée par le Directory of Experts and Institutions in the SIDS (Répertoire d'experts et d'institutions des petits Etats insulaires en développement) en quatre volumes compilés par le Groupe spécial.

18. Pour donner suite aux recommandations formulées par la deuxième Conférence HABITAT, l'on s'attachera à promouvoir l'application dans d'autres pays, grâce à la CTPD, des programmes d'urbanisme qui sont exposés dans la monographie sur l'échange et le transfert interrégional des pratiques efficaces aux fins de la gestion urbaine élaborée par le Groupe spécial de la CTPD en collaboration avec la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et le projet ONG/Mégavilles, qui a servi de base à une série de réunions régionales de maires et d'autorités municipales tenues à Accra, Aman, Bangkok, Quito et Katmandou ainsi qu'au Colloque interrégional de maires qui a eu lieu à Istanbul pendant la deuxième Conférence HABITAT. Ces échanges de données d'expérience visent à trouver des solutions à des problèmes communs et à élaborer des stratégies pour promouvoir l'application des recommandations formulées lors de la deuxième Conférence HABITAT dans différentes régions.

19. Une assistance spécifique sera fournie aussi pour appuyer la création de réseaux régionaux de défense de la diversité biologique dans le Pacifique (PACINET), en Asie (ASEANET) et en Afrique de l'Est (EAFRINET) qui devront faciliter un échange de connaissances, de données d'expérience, de politiques et de pratiques sur la biosystématique, c'est-à-dire l'identification et le classement des micro-organismes, insectes et nématodes dans les différentes régions. La création de ces réseaux doit permettre de renforcer la capacité des pays participant des différentes régions à entreprendre eux-mêmes de telles activités. L'identification et le classement appropriés des micro-organismes, insectes et nématodes ont d'importantes incidences sur la gestion de la biodiversité et sur la production agricole et vivrière, conformément aux objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international d'espèces menacées et les autres conventions internationales pertinentes.

C. Production et emploi

20. Les activités dans ce secteur, qui tendent principalement à créer des emplois et des moyens de subsistance durables, revêtent manifestement une importance vitale pour la réalisation d'un développement humain durable étant

donné les effets qu'une stimulation de l'expansion de la production peut avoir sur l'augmentation de l'emploi et des revenus. Des études récentes ont également confirmé que le chômage est la route qui mène le plus directement à la misère. Par conséquent, indépendamment des efforts qui sont entrepris pour promouvoir des interventions spécifiques au niveau communautaire et pour resserrer la collaboration avec les ONG et les autres organisations de la société civile, le programme de CTPD tendra particulièrement à accroître les possibilités de transfert de techniques visant à stimuler une augmentation de la productivité et de la production dans les pays en développement pour leur permettre de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux.

21. Un grand nombre des activités de CTPD dans ce domaine feront appel aux efforts concertés des bureaux régionaux, du Programme pour le développement du secteur privé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, du Bureau international du Travail (BIT) et des organisations intergouvernementales et ONG compétentes. Dans ce contexte, le Groupe spécial de la CTPD, en collaboration avec la Division pour le développement du secteur privé et le Système économique latino-américain (SELA), appuiera un programme d'échanges entre petites et moyennes entreprises pour identifier les stratégies qui permettraient d'optimiser leur production dans le cadre des différents arrangements d'intégration économique dans la région. Le Groupe spécial collaborera étroitement avec le bureau régional pour l'Afrique et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de mettre sur pied un réseau africain de promotion du micro-crédit et de fournir aux femmes chefs d'entreprises les crédits nécessaires pour leur permettre de monter une affaire et de générer des emplois et des revenus. Une collaboration avec le bureau régional pour l'Afrique est prévue aussi dans le contexte de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique : ainsi il doit être créé un réseau multisectoriel de CTPD afin de promouvoir l'échange de compétences techniques entre les pays d'Asie et d'Afrique et d'améliorer ainsi l'efficacité de la production.

22. En Afrique, une assistance spéciale sera fournie aussi pour faciliter l'échange et l'application des résultats des recherches menées sur les nouvelles variétés de riz résistantes à la maladie sous l'égide de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), dont la culture contribuera beaucoup à accroître la production agricole et à renforcer la sécurité alimentaire dans différentes régions de ce continent. Il apparaît possible aussi de transférer cette technologie aux pays d'Asie qui sont tributaires de la riziculture.

D. Commerce, investissement et gestion macro-économique

23. La structure des échanges et des investissements est un élément critique de l'équation du développement vu que les termes de l'échange et le niveau des investissements déterminent directement la nature de la participation des pays en développement à l'économie mondiale. De même, une gestion macro-économique efficace est indispensable à la stabilité économique en général et à la création de conditions propices au développement humain durable et à l'expansion économique.

24. Le programme de CTPD tendra par conséquent à appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour s'adapter à la nouvelle économie

mondiale qui se fait jour peu à peu et à relever les défis que représentent la libéralisation progressive du régime commercial mondial et la création de l'OMC.

25. L'une des principales initiatives appuyées par le programme de CTPD est la Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement qui doit se tenir au Costa Rica du 13 au 15 janvier 1997 sous l'égide du Groupe des 77. Le Groupe de la CTPD a l'intention de fournir une assistance pour donner suite aux décisions adoptées par la Conférence, qui formulera sans doute un vaste programme d'action et de coopération entre les pouvoirs publics et le secteur privé dans ces domaines. Cette initiative représente une excellente occasion de promouvoir une intégration opérationnelle plus étroite entre la CTPD et la coopération économique entre pays en développement, comme cela a été recommandé lors de l'évaluation à mi-parcours du programme du cinquième cycle et dans le rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD.

26. Par ailleurs, un grand nombre de pays en développement ont entrepris au cours des dix dernières années de vastes programmes d'ajustement structurel axés sur la formulation de politiques macro-économiques générales, la privatisation et l'adoption de mécanismes de type marché. Bien que les résultats donnés par ces programmes aient varié d'un pays à un autre, l'on a aujourd'hui acquis des processus d'ajustement structurel une expérience qui est suffisamment solide pour pouvoir être partagée entre pays en développement. Des questions comme l'échelonnement des mesures d'ajustement et leur calendrier, la politique de taux d'intérêt, la maîtrise de l'inflation, la réduction des déficits du secteur public et l'intégration des politiques financières et industrielles, sans parler de la nature de la corrélation entre l'ajustement et l'élimination de la pauvreté, se sont révélées extrêmement complexes et délicates et ont donc tout intérêt à être analysées et comparées entre les pays.

27. Les initiatives décrites ci-dessus seront coordonnées avec les activités appuyées par les bureaux régionaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la réalisation de ces objectifs.

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Processus d'approbation des programmes et des projets

28. Le premier cadre de coopération technique entre pays en développement sera géré par le Groupe spécial de la CTPD conformément aux stratégies, principes, critères et modalités convenus et aux priorités mentionnées ci-dessus. A cette fin, il collaborera étroitement avec les organismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux intéressés, les bureaux de pays du PNUD, les bureaux régionaux, le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et les organismes et institutions des Nations Unies et, le cas échéant, en consultation avec les ONG et les organisations de la société civile. Le Comité interne d'examen des projets du Groupe spécial, composé de représentants de ce dernier, des bureaux et services intéressés du PNUD et, le cas échéant, de participants de l'extérieur soumettra des recommandations au Directeur du Groupe spécial au sujet des propositions qu'il conviendrait d'envisager.

B. Mobilisation des ressources

29. Conformément à la décision 95/23 du Conseil d'administration, par laquelle ce dernier est convenu d'allouer à la CTPD 0,05 % du montant global des ressources allouées aux programmes, le montant des ressources qui seront vraisemblablement disponibles à cette fin est estimé à 15 millions de dollars.

30. En outre, comme indiqué dans le tableau des objectifs de mobilisation des ressources (voir l'annexe), des ressources complémentaires seront mobilisées dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud créé conformément à la résolution 50/119 de l'Assemblée générale; le montant de ces ressources devrait atteindre 10 millions de dollars. L'on s'attachera aussi à mobiliser d'autres ressources ponctuelles pour appuyer des initiatives spécifiques de CTPD.

C. Modalités d'exécution

31. Le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU a joué un rôle de premier plan dans l'exécution des projets de CTPD financés au moyen des RSP allouées pendant le cinquième cycle de programmation. Vu la grande diversité des activités de CTPD, cette modalité d'exécution a eu pour avantage de faciliter la comptabilité et a permis une reddition de comptes ponctuelle et exacte. Cependant, l'on s'efforcera tout particulièrement, dans le cadre du nouveau programme, de confier la responsabilité de son exécution à des entités nationales ainsi qu'à des organisations sous-régionales, régionales et interrégionales reconnues représentant les pays en développement pour veiller à ce que ces derniers aient la propriété et la responsabilité des programmes de CTPD.

D. Suivi, examen et rapports

32. Les différentes propositions de financement devront comporter des indicateurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs afin de faciliter le suivi, l'examen et l'évaluation des résultats effectivement obtenus. Le formulaire de proposition élaboré par le Groupe spécial de la CTPD sera modifié en conséquence pour veiller à ce que ces éléments soient examinés dès la conception des propositions.

33. L'ensemble du programme de CTPD fera l'objet d'un examen à mi-parcours qui tendra également à évaluer les résultats concrets obtenus en les comparant aux stratégies et objectifs fixés.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR
POUR LA CTPD (1997-1999)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report des RSP du cinquième cycle	1 000	
Rubrique 1.5 CTPD	15 000	
Total des ressources de base	16 000	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud	10 000	Créé conformément à la résolution 50/119 de l'Assemblée générale
Total des autres ressources du PNUD	10 000	
TOTAL GENERAL	26 000	
